



eBill pour les partenaires réseau

Liste de prix 2022



Contenu

01	Prix eBill pour les partenaires réseau	3
01-1	Prix de base	3
01-2	Prix pour les cas d'affaires	3
02	Autres prix	3
03	Généralités	3
03-1	Validité de la liste de prix	3
03-2	Monnaie	3
03-3	Décompte et paiement	3
03-4	Taxes	3

01 Prix eBill pour les partenaires réseau

01 — 1 Prix de base

Chaque partenaire réseau doit s'acquitter d'un forfait mensuel de base pour l'accès et l'utilisation de l'infrastructure eBill, indépendamment du nombre de cas d'affaires, des activités commerciales ou du nombre d'émetteurs de factures. Pour soutenir les partenaires réseau lors de la mise en œuvre de la solution eBill, le prix de base n'est prélevé qu'au moment de la mise en service, au plus tard à partir du septième mois suivant la signature du contrat.

Infrastructure eBill – Accès et utilisation	Prix en CHF
Prix de base	600
Supplément pour l'utilisation d'une interface identique sur le plan technique et d'un logiciel par un tiers habilité	250

01 — 2 Prix pour les cas d'affaires

	Prix en CHF
Facture individuelle	0,18
Acompte ¹	nombre de versements × 0,18
Rappel	0,18
Crédit	0,18
Avis	0,18

¹ En 2022, le nombre maximal de versements est limité à quatre. Exemple : Une facture eBill est remise avec trois variantes de versement possibles. L'eBill peut être réglée en un, trois ou quatre versement(s). Dans ce cas, la variante à quatre versements (nombre de versements max.) s'applique. On facture donc quatre fois 0,18 CHF, soit un total de 0,72 CHF.

La réception et la validation du cas d'affaires sont incluses dans le prix. Les prix sont également valables pour les cas d'affaires qui n'ont pas été validés avec succès. Des prix échelonnés ou remises sur quantité ne sont pas prévus.

02 Autres prix

En cas de besoin, le partenaire réseau peut avoir recours à des prestations d'assistance et/ou de conseil. Ces prestations sont facturées en fonction du volume de travail nécessaire.

	Prix en CHF
Service d'assistance facturé par tranche de 15 minutes entamée	50
Service de conseil par heure entamée	200

03 Généralités

03 — 1 Validité de la liste de prix

Les prix sont valables à partir du 1^{er} janvier 2022. Cette liste de prix remplace toutes les versions précédentes.

03 — 2 Monnaie

Tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF).

03 — 3 Décompte et paiement

Un décompte mensuel en CHF est établi pour les services utilisés. Le paiement s'effectue par prélèvement.

03 — 4 Taxes

Les prix indiqués s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée, retenues fiscales à la source et taxes similaires. Tous les impôts et taxes éventuels sont à la charge de la partie contractante.

Nous vous prions d'adresser toutes vos suggestions, corrections et propositions d'amélioration de ce document exclusivement à :

SIX BBS SA
Hardturmstrasse 201
Case postale
8021 Zurich

E-mail: banking-support@six-group.com